

Le suivi de la mise en place des indicateurs d'activité des Crip

Note d'actualité (juin 2021)

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vient de publier une note d'actualité sur le suivi de la mise en place des indicateurs d'activité des cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip), qui fait suite à un premier travail commencé en 2017 portant sur la définition d'un socle de 10 indicateurs publié en mars 2018. Les cellules départementales de recueil des informations préoccupantes, prévues à l'article L. 226-3 du Code de l'action sociale et des familles, sont chargées dans les départements de recueillir et de suivre le traitement des informations préoccupantes relatives aux enfants en danger ou en risque de l'être.

Cette nouvelle note d'actualité confirme l'importance d'effectuer un travail préalable d'étude du processus de recueil des informations préoccupantes (IP) dans chaque département pour aboutir à des données agrégées sur les IP. Elle souligne également l'importance de passer de données d'activité à des données populationnelles et émet des préconisations pour l'amélioration des indicateurs socles proposés en 2018.

La note d'actualité *Le suivi de la mise en place des indicateurs d'activité des Crip* est disponible en version numérique sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#).

Contact presse :

Nora Darani, responsable de la communication – 07 83 67 62 12 – ndarani@giped.gouv.fr

Secrétariat de l'ONPE – 01 53 06 68 92 – direction@onpe.gouv.fr

Visitez le site de l'ONPE www.onpe.gouv.fr et abonnez-vous à sa lettre électronique mensuelle.

Suivez l'ONPE sur Twitter : https://twitter.com/onpe_giped.

LE SUIVI DE LA MISE EN PLACE DES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DES CRIP

Note d'actualité (juin 2021)

RÉSUMÉ. Cette note fait suite à un premier travail coordonné par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), dans le cadre d'un groupe associant des cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip) de départements, le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), qui a débouché sur la définition en 2018 d'un socle de 10 indicateurs portant sur l'activité des Crip, sur la population des mineurs concernés par une information préoccupante (IP) et sur les motifs de danger à l'origine d'une information préoccupante. Ce projet a été poursuivi par un questionnaire portant sur l'utilisation de ces indicateurs (71 départements répondants) et par l'analyse de données issues d'un corpus de rapports de Crip (35 départements). L'étude confirme que, pour obtenir des données agrégées sur l'information préoccupante, un travail préalable doit être mené sur les étapes communes de chaque processus départemental de recueil de ces informations pour identifier les moments clés de recueil permettant d'obtenir des données pouvant être comparées. Elle souligne l'importance de passer de données d'activité à des données populationnelles. Des préconisations d'amélioration des indicateurs socles sont faites, en vue de renforcer l'harmonisation entre départements dans la collecte de ces données.

MOTS CLÉS. Donnée – Indicateur – Information préoccupante – Crip – Département – Activité – Population.